

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 925

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	335 716
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	0	335 716
SOLDE	-335 716	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à minorer le programme 178 « Préparation et emplois des forces » rattaché à la mission « Défense » au titre du transfert de l'aérodrome de Tours au Syndicat Mixte

pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) à compter du 1er octobre 2021. Un amendement au présent projet de loi, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, ayant prévu le financement de ce transfert de l'aérodrome de Tours par la dotation générale de décentralisation (DGD), il est procédé à une minoration à due concurrence du programme budgétaire porteur de la charge transférée. Ainsi, il convient de minorer le programme 178 d'un montant total de 335 716 € qui se décompose comme suit :

- 268 573 € à titre pérenne à compter de l'année 2022 ;
- 67 143 € à titre non-pérenne pour l'année 2021.

La minoration du montant total de 335 716 € s'effectue sur les crédits hors titre 2 du programme 178 « Préparation et emplois des forces ».